

## **Avis : Modifications proposées aux règlements pris en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* et de la *Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation* en ce qui concerne les produits commercialisés sous une marque de distributeur**

**29 octobre 2018**

L'objet du présent avis est de fournir des renseignements sur les modifications proposées à l'article 12.0.2 du Règlement de l'Ontario 201/96 (pris en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*) et de l'article 9 du Règlement 935 (pris en application de la *Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation*). Si elles sont approuvées, ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure.

Conformément aux modifications proposées à la réglementation, les produits commercialisés sous une marque de distributeur feraient partie de la liste de médicaments couverts par la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* ou de la liste des médicaments interchangeables de la *Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation*, si les autres conditions prévues dans les règlements sont satisfaites.

Les modifications proposées permettraient d'alléger le fardeau réglementaire des entreprises qui souhaitent concevoir et mettre en marché des produits commercialisés sous une marque de distributeur et de veiller à ce que la position de l'Ontario par rapport à ces produits s'harmonise avec celles des autres provinces et territoires du Canada.

On peut consulter un sommaire et une ébauche des modifications proposées sur le site Web du Registre de la réglementation de l'Ontario à l'adresse :

<https://www.ontariocanada.com/registry/view.do?language=fr&postingId=27986>

**Le contenu des règlements définitifs est laissé à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil (LGC) qui peut y apporter toutes les modifications qu'il juge appropriées.**

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée cherche également à obtenir des commentaires sur deux autres initiatives potentielles qui concernent la réglementation des produits commercialisés sous une marque de distributeur. Pour une description de ces initiatives, visiter le site Web du Registre de la réglementation en accédant à l'adresse fournie plus haut.

Dans le cadre de son processus de révision, le ministère invite les parties intéressées à fournir des commentaires écrits sur les modifications proposées aux règlements. Le ministère examinera les commentaires reçus au plus tard à **minuit (HNE) le 27 novembre 2018**. Veuillez noter que les soumissions reçues après cette date pourraient ne pas être examinées.

Envoyez vos commentaires par écrit à :

Division des médicaments et appareils fonctionnels  
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée  
80, rue Grosvenor, 9<sup>e</sup> étage  
Édifce Hepburn, Queen's Park  
Toronto ON  
M7A 1R3  
Télécopieur : 416 325-6647  
Courriel : [PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca](mailto:PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca)

### **Énoncé concernant les commentaires**

Veillez prendre note qu'à moins qu'une demande à l'effet contraire ait été présentée au ministère et approuvée par celui-ci, tous les documents ou commentaires reçus des organismes en réponse au présent avis seront réputés être des renseignements de nature publique et pourront être utilisés et divulgués par le ministère dans le cadre de sa révision. Cela peut entraîner la divulgation de documents ou de commentaires, ou des résumés de ceux-ci, à d'autres parties intéressées pendant et après la période de commentaires publics.

Un particulier qui fait parvenir des documents ou des commentaires et qui indique une affiliation avec un organisme sera réputé avoir soumis ces commentaires ou documents au nom de l'organisme ainsi identifié. Le ministère ne divulguera pas les renseignements personnels d'un particulier qui n'indique pas d'affiliation avec un organisme sans le consentement du particulier, à moins d'en être contraint par la loi. Cependant, le ministère peut utiliser et divulguer le contenu des documents envoyés par le particulier pour l'aider dans le cadre de sa révision.

Si vous avez des questions à propos de la collecte de ces renseignements, veuillez appeler le Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère au 416 327-7040.